

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 28 AVRIL 2022

Délibération n°22-04-09

L'an deux mille vingt-deux et le 28 avril, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Pélussin sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de Membres en exercice : 35
- Nombre de Membres présents : 26
- Nombre de votants : 32
- Date de la Convocation : 20 avril 2022

**OBJET : CONVENTION D'AUTORISATION ET DE DÉLÉGATION D'AIDES
AUX ENTREPRISES PAR LES COMMUNES, LES EPCI ET LA MÉTROPOLE DE LYON/
RÈGLEMENT D'AIDE À L'INVESTISSEMENT D'ENTREPRISES DE LA CCPR**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Yannick JARDIN</i>), Mme Nathalie BÉAL, M. Jean-Baptiste PERRET -
CHUYER :	M. Philippe BAUP -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL, et Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>), M. Stéphane TARIN -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER (<i>Pouvoir de M. Philippe ARIÈS</i>) -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (<i>Pouvoir de Mme Béatrice RICHARD</i>), Mme Véronique MOUSSY, M. Christian CHAMPELEY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY (<i>Pouvoir de Mme Valérie PEYSSELON</i>).

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Yannick JARDIN (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir à M. Serge RAULT</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>), Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>), Véronique LARDY-SALEL -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS (<i>Pouvoir à M. Éric FAUSSURIER</i>) -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON (<i>Pouvoir à M. Cyrille GOEHRY</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

042-244200895-20220428-22_04_09-DE

PÉLUSSIN :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2022

Affichage : 09/01/2020

Mme Corinne ALLIOD KOERTGE, Mme Agnès VORON.

- Des planchers et plafonds seront appliqués aux demandes :
 1. Plancher d'aide : minimum de 2 500 €, correspondant à une dépense subventionnable de 62 500 €,
 2. Plafond d'aide : 30 000 €, correspondant à une dépense subventionnable de 750 000 €,
 3. Le versement de l'aide communautaire sera conditionné à l'obtention d'un soutien financier d'au moins 16 % du fond européen dans le cadre du programme LEADER Pilat.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'actualisation de la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la métropole de Lyon et le règlement d'aide à l'investissement d'entreprises de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et d'autoriser M. le président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve l'actualisation de la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la métropole de Lyon,
- Approuve le règlement d'aide à l'investissement d'entreprises de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien,
- Autorise M. le président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Serge RAULT

Le Président,



Serge RAULT